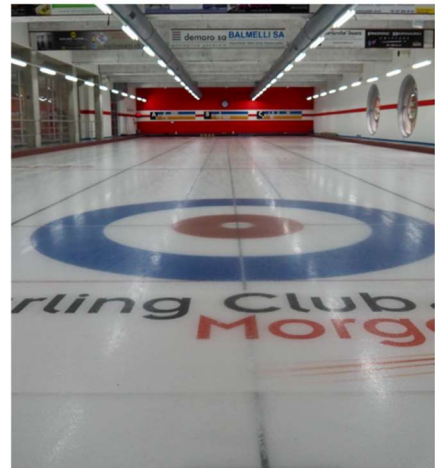


Réponse à la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir »

N° DE PRÉAVIS : 28/9.23



DIRECTION : Municipalité en corps

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 6 septembre 2023

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : lundi 25 septembre 2023 à 18 h 30 / salle Léman, Riond-Bosson 14

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS.....	3
2	PRÉAMBULE.....	3
3	DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION	4
3.1	Les attentes de la population morgienne	5
4	ÉTAT DES LIEUX DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES	6
4.1	Piscine du Parc (extérieur)	6
4.2	Piscine du Petit-Dézaley (intérieure).....	9
4.3	Patinoire des Eaux-Minérales	11
5	DIAGNOSTIC DES INFRASTRUCTURES DISPONIBLES À PROXIMITÉ DE MORGES.....	17
5.1	Piscines extérieures	17
5.2	Piscines couvertes.....	18
5.3	Patinoires et halles de curling.....	19
5.4	Considérations financières.....	20
6	VISION ET STRATÉGIE POUR L'AVENIR.....	20
6.1	Piscine du Parc.....	21
6.2	Piscine du Petit-Dézaley.....	21
6.3	Patinoire des Eaux-Minérales	22
7	ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	25
7.1	Dimension environnementale	25
7.2	Dimension économique.....	26
7.3	Dimension sociale	26
8	CONCLUSION	26

GLOSSAIRE

[KWh]	(kilowattheure) est une unité d'énergie. Exemple : 1 [kWh] est l'énergie correspondant à celle consommée ou produite par un appareil de 1'000 watts (soit 1 [kW]) de puissance pendant une durée d'une heure.
ASIME	Association scolaire intercommunale de Morges et environ
EPIQR+	EPIQR (Energy Performance, Indoor environmental Quality and Retrofit) est un projet européen de méthode de diagnostic d'un bâtiment.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Déposée au Conseil communal le 7 octobre 2020 et développée le 4 novembre 2020 par le groupe PLR, la motion intitulée [« Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir »](#) demande à la Municipalité de présenter sa vision d'avenir pour les trois infrastructures majeures que sont :

- la Piscine du Parc ;
- la Patinoire des Eaux-Minérales ;
- la piscine scolaire du Petit-Dézaley.

Elle demande également d'étudier les opportunités de nouvelles infrastructures sportives sur le territoire morgien comme par exemple une piscine couverte et une patinoire réunies dans un même lieu, comme c'est le cas notamment à la Vaudoise Arena à Malley.

Consciente des enjeux et problématiques impactant ces infrastructures sportives vieillissantes, coûteuses et énergivores, la Municipalité, dans le cadre de [son programme de législature 2021-2026](#), s'est engagée à travers plusieurs intentions et mesures à définir les stratégies également abordées dans cette motion.

Ce préavis a pour objectif de rapporter l'ensemble des démarches effectuées par la Municipalité dans cette première moitié de législature et d'exposer au Conseil communal la stratégie municipale pour l'avenir de ces trois infrastructures sportives.

2 PRÉAMBULE

À la suite du refus par la population morgienne du Plan partiel d'affectation (PPA) du Parc des Sports en septembre 2020 et conséquemment aux problèmes techniques entraînant successivement des retards d'ouverture et/ou fermeture de la patinoire et des piscines morgiennes, l'avenir des grandes infrastructures sportives communales s'est retrouvé au centre des préoccupations politiques et s'est logiquement imposé dans le programme de législature 2021-2026.

Dans ce cadre, la Municipalité s'est engagée à travers six mesures à :

- définir la stratégie d'une piscine couverte publique et de la patinoire, en partenariat avec la population, les clubs et la région ;
- assainir la Piscine du Parc ;
- rénover et assainir le parc bâti ;
- établir une stratégie d'utilisation et de rénovation des bâtiments scolaires existants à l'Ouest de la commune ;
- réviser la politique des sports ;
- étoffer l'offre sportive.

Les quatre premières mesures peuvent être directement associées aux trois infrastructures communales mentionnées par cette motion. Quant à la révision de la politique sportive, celle-ci permettra d'ancrer la planification et le développement des infrastructures sportives au cœur même de cette nouvelle politique, afin de promouvoir la santé et le bien-être, soutenir les

associations sportives et favoriser l'intégration sociale par l'activité physique tout en tenant compte des nouveaux besoins de la population en matière d'offres et d'installations sportives.

Suite à l'établissement des intentions politiques, les services ont conjointement travaillé à l'élaboration de plusieurs scénarios, bases potentielles des futures stratégies pour ces infrastructures. Plusieurs études ont ainsi été menées en parallèle afin d'apporter tous les éléments nécessaires à la Municipalité pour orienter et définir sa future stratégie.

Ceci étant fait, la Municipalité saisit aujourd'hui l'opportunité de la réponse à la motion déposée par le groupe PLR à l'automne 2020 et qui demandait à la Municipalité « *de se prononcer clairement sur sa vision d'avenir pour les infrastructures vieillissantes et coûteuses que sont la Piscine du Parc, la Piscine du Petit-Dézaley, ainsi que la Patinoire des Eaux-Minérales* », mais également « *d'étudier les opportunités de nouvelles infrastructures sportives sur le territoire morgien, des infrastructures qui pourraient regrouper sous le même toit par exemple, une piscine couverte et une patinoire* ».

Ce rapport-préavis est donc la synthèse des études et actions entreprises par la Municipalité avec la prise en considération des décisions prises par le Conseil communal durant cette première moitié de législature. Il débute par un rappel des attentes et besoins de la population et des clubs morgiens identifiés grâce au sondage réalisé dans le cadre de la première phase de la révision de la politique sportive au printemps 2022, suivi d'un historique et d'un état des lieux des trois infrastructures. Les principaux résultats des études réalisées sont ensuite exposés, avant la présentation des décisions prises qui permettent de définir l'avenir de ces trois infrastructures. Les prochaines étapes clés sont finalement explicitées.

3 DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION

Les communes sont les principaux fournisseurs d'installations sportives pour le développement des activités physiques de la population et sont donc les principaux soutiens du sport au sens large en Suisse. En premier lieu, la construction d'infrastructures sportives répond généralement à des besoins scolaires qui demandent la création de salles de sports ou d'autres installations sportives (terrains de sport, piscine, ...). À Morges, ces besoins sont définis par l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) qui regroupe dix communes membres (Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Morges, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz, Vufflens-le-Château et Vullierens). Le développement de l'offre scolaire et des infrastructures sportives est donc coordonné et financé au niveau régional entre l'ensemble des membres de l'association. D'autres équipements peuvent ensuite être construits, exploités et maintenus par la Ville et venir compléter l'offre auprès des écoles, des associations sportives locales et de la population dans sa globalité (piscine extérieure, patinoire, infrastructures en libre accès, par exemple). Ces autres types d'infrastructures sportives communales sont développées selon les besoins, opportunités et aspirations politiques. Leurs financements sont parfois intercommunaux et des conventions d'exploitation peuvent être signées entre les communes fixant les accords financiers, souvent calculés au prorata de la population et versés annuellement. Ces infrastructures sont ensuite mises à disposition de la population, des écoles et des associations, gracieusement ou à moindre coût, dans le cadre des missions d'intérêt public, entraînant une charge d'investissement et d'exploitation importante pour les communes propriétaires.

Les installations de grande envergure, telles que les piscines intérieures et extérieures ainsi que les patinoires, sont plus onéreuses et généralement situées dans les grandes agglomérations. Les infrastructures sportives coûtent à la construction, à l'exploitation et à la rénovation ou l'assainissement, mais elles sont des lieux nécessaires à la pratique d'activités physiques et

sportives indispensables au bien-être physique et psychique de la population. Apprendre à nager ou à patiner, puis pratiquer la natation ou le patin à glace, que ce soit à titre de loisirs ou de compétition, sont de plus des activités de base généralement pratiquées par toutes et tous, tout d’abord dans le cadre scolaire, puis privé.

3.1 Les attentes de la population morgienne

Dans le cadre de la révision de la politique sportive, une large enquête a été réalisée auprès de la population morgienne¹. Au-delà de l’identification des besoins en termes de sport et d’activités physiques, une part du questionnaire visait à déterminer l’utilisation des infrastructures au sens large et les attentes liées. De plus, quelques questions demandaient aux répondants de se positionner sur l’avenir des infrastructures permettant la pratique de la natation ou des sports de glace. Les clubs sportifs ont été interrogés de façon similaire.

De ces résultats, il ressort premièrement que l’avenir du Parc des sports et de la Patinoire des Eaux-Minérales suscite des inquiétudes, alors qu’une majorité de la population attend la construction d’une piscine couverte, mentionnée par les sondé-es comme une infrastructure « essentielle ». Il est également admis qu’il serait difficile de se passer d’infrastructures majeures comme la Piscine du Parc et la Patinoire des Eaux-Minérales, compte tenu de la démographie croissante d’une ville comme Morges. Ces installations sont des outils d’intégration de la population locale et régionale et constituent une offre importante pour les activités sportives scolaires. Il semble toutefois acceptable de se déplacer pour accéder à certains sports.

De manière plus détaillée, pour 55 % de la population, la construction d’une piscine couverte apparaît comme importante, voire très importante, contre 44 % pour le maintien d’une patinoire à Morges. De manière spontanée, lorsque l’on questionne la population sur ses attentes, 22 % des personnes interrogées attendent la construction d’une piscine couverte ou le chauffage de l’eau de la piscine extérieure. Ces deux infrastructures sont à nouveau citées lorsqu’il est demandé de choisir les offres qui doivent être élargies ou améliorées. Seuls 6 % affirment clairement vouloir la rénovation de la patinoire. La rénovation de la Patinoire des Eaux-Minérales apparaît de ce fait comme moins indispensable que la construction d’une piscine couverte. Toutefois, la part de personnes sondées trouvant l’une ou l’autre comme « pas importante » est identique.

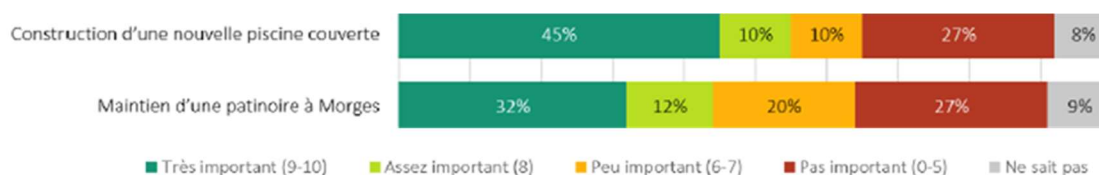


Figure 1 : extrait du résultat du sondage de la population morgienne au printemps 2022

Pour les associations sportives morgiennes qui offrent une pratique sportive hivernale (patinage artistique, hockey sur glace, curling) ou estivale (natation), la rénovation et le développement des infrastructures nécessaires à leur pratique sont indispensables à leur capacité à encadrer leurs membres et, plus directement, à la pérennité de leurs activités.

¹ Résumé des résultats à retrouver sous : <https://www.morges.ch/actualites/resultats-de-la-premiere-phase-de-la-revision-de-la-politique-sportive-202483>

4 ÉTAT DES LIEUX DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Initialement construites sous leur forme actuelle (piscines) ou plus sommaire (patinoire), dans les années 60-70, les trois infrastructures ont bénéficié de travaux de maintenance annuels ainsi que des investissements plus ou moins importants. Les amortissements comptables liés étant pour la plupart terminés, la durée de vie économique prévue des bâtiments est atteinte. Cette fin d'étape comptable doit être l'occasion de réfléchir aux futures stratégies d'investissement, afin de maintenir ou non l'exploitation de ces infrastructures.

4.1 Piscine du Parc (extérieur)

La Piscine du Parc se trouve sur la parcelle communale N° 1425 d'une surface de 58'318 m² en zone d'affectation sportive sous l'égide du [règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions \(RPA\) de 1990](#). Son emplacement privilégié offre une vue directe sur le lac Léman et le massif du Mont-Blanc. Son caractère architectural qui en fait un objet remarquable du patrimoine architectural du XX^e siècle a récemment fait l'objet d'une analyse commandée par le Canton et menée par une commission d'expert-es indépendant-es qui suggère de relever la note de la piscine au recensement architectural et de l'inscrire à l'inventaire cantonal.

4.1.1 Description de l'infrastructure

Construite en 1963-1964 sur le terrain gagné sur le lac grâce aux remblais des terrassements de l'autoroute, cette infrastructure comporte un bassin olympique de 50 mètres de long par 21 mètres de large, un bassin non-nageur de 27 mètres par 30 mètres avec une surface supplémentaire moins profonde de 12 mètres par 21 mètres. Une pataugeoire de 52 m² complète l'offre aquatique. Un terrain de beach-volley, une place de jeux, des tables de ping-pong ainsi qu'un nouveau mur de grimpe viennent s'ajouter aux équipements publics à disposition des utilisateur·rices.

Treize bâtiments sont recensés sur cette parcelle pour un total de 2'066 m², dont un restaurant, des sanitaires, des vestiaires, une station de pompage et des locaux techniques.

4.1.2 Utilisateur·rices de l'infrastructure

L'exploitation de la Piscine du Parc commence en principe à la mi-mai pour se terminer à la mi-septembre. Cette piscine communale est accessible au public durant les heures d'ouverture.

L'offre aquatique est adaptée à un public de tous âges. En moyenne, près de 110'000 visiteur·ses viennent chaque année en profiter. Le club sportif Morges Natation utilise hebdomadairement les bassins pour ses entraînements et gère l'école de natation. Une compétition est généralement organisée annuellement, ainsi que d'autres évènements et offres sportives, dont l'objectif est d'offrir à la population des activités physiques et sportives accessibles à toutes et tous.

4.1.3 État des lieux technique

La Piscine du Parc a bénéficié de plusieurs phases de travaux échelonnées entre 1978 et 2013, avec, entre autres, l'installation d'une chaudière à gaz permettant de tempérer l'eau des bassins en 2002. Les investissements nécessaires au maintien des activités au sein de cette infrastructure publique ont été reportés ces dix dernières années.

Dès lors, le [préavis N° 27/9.22](#) demandant un crédit de CHF 2'960'000.00 pour l'assainissement énergétique et de travaux d'amélioration de l'infrastructure a été déposé au Conseil communal en septembre 2022 et accepté en novembre 2022. Les travaux ont ainsi pu débuter au

printemps 2023 et se termineront d'ici le début de la saison 2024 avec notamment le changement de la chaudière et son remplacement par des pompes à chaleur (PAC), l'ajout de panneaux photovoltaïques sur les toitures, l'aménagement de jeux d'eau ludiques et l'implantation des nouvelles installations fixes pour le stationnement des deux roues non motorisés.

Ces travaux d'importance sont parfaitement en accord avec la Stratégie Énergétique de la Ville de Morges 2035 ([SE2035](#)), ainsi que la Planification Énergétique Territoriale ([PET](#)). Ils permettent également de concrétiser la volonté municipale de sortir progressivement des énergies fossiles tout en pérennisant et améliorant une infrastructure sportive publique d'importance. Cet assainissement permettra d'assurer une exploitation sereine de la Piscine du Parc durant les dix prochaines années. Une réfection des bassins et des bâtiments annexes sera planifiée dans un deuxième temps.

4.1.4 Aspects financiers



Figure 2 : photos des travaux déjà réalisés en 2023

Les comptes de la Piscine du Parc sont déficitaires avec une moyenne de charge pour la collectivité de l'ordre de CHF 600'000.00 par année. Les raisons de ce déficit sont multiples mais similaires aux autres piscines communales de la région.

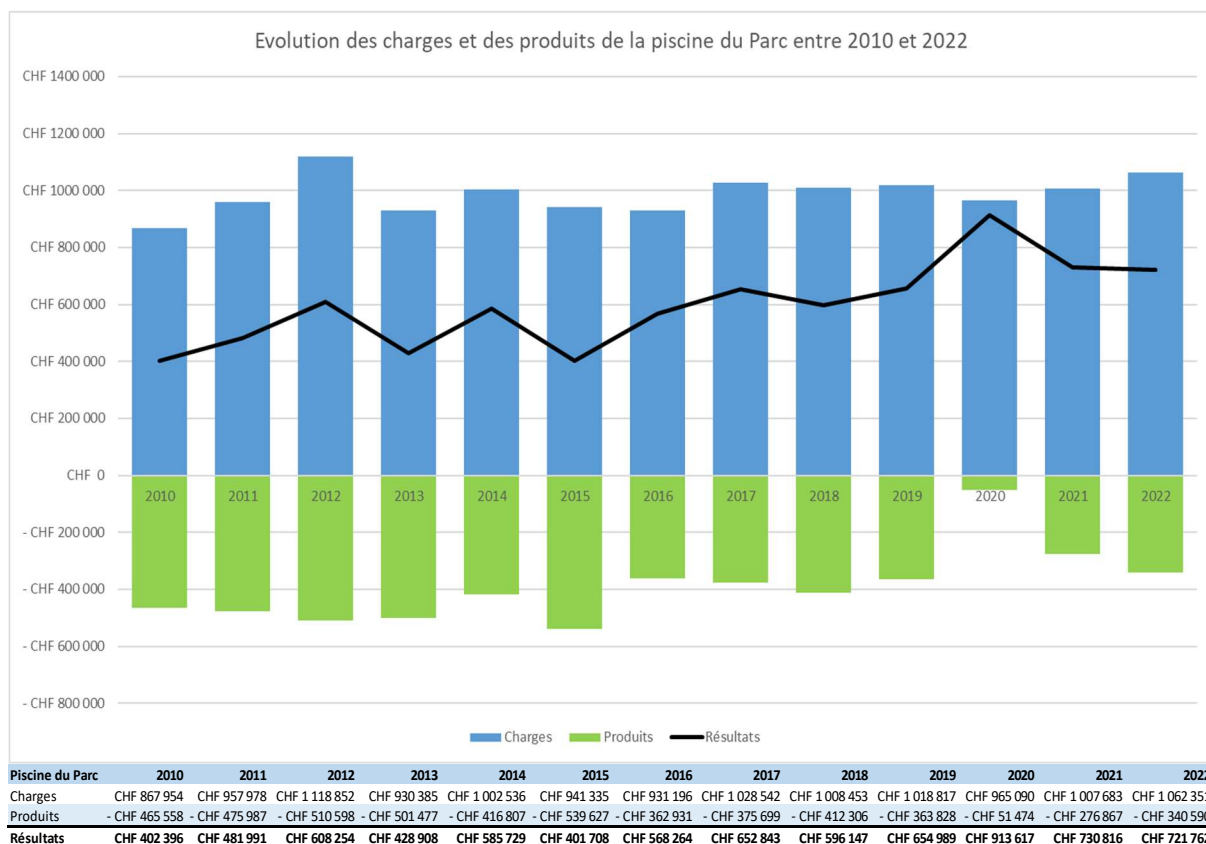


Figure 3: évolution des charges et des produits des comptes de la Piscine du Parc entre 2010 et 2022

Les piscines extérieures sont ouvertes uniquement pendant les mois chauds de l'année, ce qui limite la période d'exploitation. La dépendance aux conditions météorologiques est forte, les revenus sont donc négativement impactés lorsque le temps est maussade. La volatilité des marchés des énergies influe directement sur les charges de chauffage et d'électricité. La politique tarifaire de la Municipalité se veut abordable afin de proposer un lieu ludique pour le bien-être de toutes et tous.

En termes de recettes, un versement annuel est également effectué par quinze communes voisines² en soutien à l'exploitation de la Piscine du Parc et de la Patinoire des Eaux-Minérales. Une convention, datant de 2001, lie en effet ces quinze communes signataires à la Ville de Morges, qui facture alors un montant fixé au prorata du nombre d'habitant·es (CHF 2.55 par habitant·e). Un total d'environ CHF 38'000.00 est de ce fait perçu annuellement par la Ville de Morges depuis 2010.

4.1.5 Aspects environnementaux

Afin de limiter l'impact environnemental de cette infrastructure, la Municipalité a décidé en 2022 de ne plus tempérer l'eau de la Piscine du Parc. Afin, entre autres, d'améliorer le confort des utilisateurs tout en limitant cet impact, le [préavis N° 27/9.22](#), accepté par le Conseil communal, prévoit l'assainissement du vecteur énergétique pour une production de chaleur renouvelable, la couverture des bassins afin de minimiser les pertes de chaleur nocturnes, la

² Communes signataires (en 2023) : Chigny, Denens, Echandens, Echichens, Hautemorges, Lavigny, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Prévèrenge, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Vufflens-le-Château et Yens.

production locale d'énergie solaire et la production solaire thermique dédiée à l'eau chaude nécessaire au fonctionnement du site (sanitaires, par exemple).

Le bilan énergétique avant travaux indiquait une consommation moyenne de près de 500'000 kWh par année. Les prévisions de consommation après travaux en tenant compte de la production de la centrale solaire sont de l'ordre de 350'000 kWh par année.

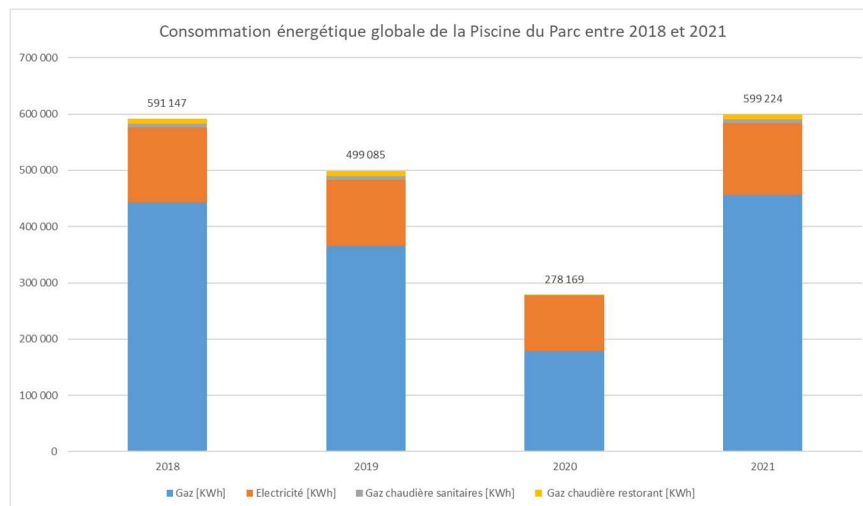


Figure 4 : consommation en énergie finale de la Piscine du Parc entre 2018 et 2021

4.2 Piscine du Petit-Dézaley (intérieure)

La piscine du Petit-Dézaley se situe dans le bâtiment scolaire N° ECA 2813 situé à l'avenue du Delay 1 sur la parcelle N° 1558, dont la surface est de 6'822 m² en zone d'utilité publique conformément au plan général d'affectation (PGA) de 1990. Cette piscine à vocation essentiellement scolaire est entièrement intégrée au bâtiment et sa configuration est adaptée aux écolier·ères.

4.2.1 Description de l'infrastructure

Le Collège du Petit-Dézaley et la piscine du même nom ont été construits en 1973 par l'architecte P.A. Birbaum, également architecte de la Patinoire des Eaux-Minérales. Ce bâtiment a été réalisé selon le système CROCS « centre de réalisations et organisations de constructions scolaires ». Son implantation a été dictée par la configuration et la nature en molasse du terrain.

Le bâtiment comprend deux zones distinctes :

- 1) le collège sur quatre étages, y compris le rez-de-chaussée, comprenant les classes polyvalentes, les classes spéciales, une salle de rythmique et des locaux sanitaires et techniques ;
- 2) le groupe sportif, comprenant une piscine couverte de 16.60 x 7.80 mètres avec un fond mobile, une salle de gymnastique, un appartement de fonction, des vestiaires et des locaux techniques.

4.2.2 Utilisateur·rices de l'infrastructure

Cette piscine scolaire couverte accueille du lundi au vendredi quelque quatre cent cinquante élèves par semaine. En dehors des plages réservées exclusivement aux écolières et écoliers, soit entre 12 h et 14 h, et dès 15 h 30 et 21 h 45, et le samedi matin, celle-ci est utilisée par plusieurs

associations œuvrant pour la population morgienne (Morges Natation, la société de sauvetage, ProSenectute, etc.).

L'école de natation, gérée par le Morges Natation accueille environ trois cent enfants chaque année. La section artistique de ce même club utilise également le bassin pour ses entraînements.

Cette infrastructure n'est donc pas ouverte au public et n'a pas pour vocation d'être régionale. Elle touche un public de proximité à travers les écoles et les quelques associations utilisatrices. Son utilisation est intensive, toutes les plages disponibles sont utilisées.

4.2.3 État des lieux technique

La piscine du Petit-Dézaley montre depuis quelques années plusieurs signes de faiblesse. Des études ont été réalisées, afin de déterminer les points nécessitant des entretiens plus importants.

Au niveau de l'état général de la structure, que ce soit du bassin ou de la charpente métallique, il ressort que, malgré quelques signes de vétusté (peinture et joints de dilatation, par exemple), celle-ci est saine. En ce qui concerne le traitement de l'eau, installation datant de 2006, il est nécessaire de renouveler une plus grande quantité d'eau chaque jour, afin de maintenir les normes régissant sa qualité. Les filtres et le sable nécessaires ont toutefois été changés en 2022 lors d'un entretien conséquent. Les systèmes de chauffage et de ventilation, eux, sont vieillissants, puisque datant pour la majeure partie de l'année de construction. Le chauffage de la piscine (eau et air) est lié à celui de l'ensemble du bâtiment. Celui-ci se fait donc à l'aide d'une chaudière à gaz, installée en 1995 d'une puissance de 575 KW.

Pour les douches des vestiaires, des chocs thermiques doivent régulièrement être faits, afin de supprimer toute présence de légionelles.

Deux des quatre vérins hydrauliques du fond amovible ont été remplacés en 2020. Les deux derniers sont en mauvais état.

Afin de maintenir l'installation en fonction, des travaux de petite à moyenne ampleur devront être réalisés ces prochaines années.

4.2.4 Aspects financiers

S'agissant d'un bâtiment à usage scolaire, les modalités financières sont définies par les [statuts de l'ASIME](#). Cette association intercommunale prend en charge à posteriori les travaux de construction et de rénovation lourde des complexes scolaires situés sur son territoire. En contrepartie, les communes sont rétribuées au prorata de l'ensemble de leurs investissements selon un taux d'intérêt fixe. Les charges d'amortissement sont également couvertes par les loyers versés par l'association pour une durée définie, généralement trente ans, mais peuvent être réduites selon la durée de vie de l'objet.

La commune perçoit, en sus, des revenus couvrant les frais d'entretien et d'exploitation (consommation d'eau, de chauffage, d'électricité et charges du personnel d'entretien) et ceci durant l'ensemble de la période d'exploitation du bâtiment à des fins scolaires.

Le résultat moyen annuel porté dans les comptes d'exploitation de la Ville de Morges pour l'ensemble du complexe scolaire du Petit-Dézaley sur les douze dernières années est de l'ordre de CHF 170'000.00 de revenus par année. Malheureusement, il n'est pas possible de dissocier les charges d'exploitation du bâtiment et de celles de la piscine. L'enseignement pertinent à

retenir des aspects financiers d'exploitation d'une piscine scolaire de ce type réside dans le fait que l'investissement initial et les charges d'exploitation sont couverts.

4.2.5 Aspects environnementaux

De par la vétusté du bâtiment abritant cette piscine scolaire de dimensions hors normes, les déperditions de chaleur sont aujourd'hui importantes. La technique présente actuellement dans l'infrastructure oblige également un volume de renouvellement de l'eau plus élevé que la norme, afin de garantir des conditions d'hygiène parfaites, entraînant une augmentation de la consommation de gaz nécessaire au chauffage et des produits nécessaires au traitement de l'eau.

La perméabilité du bassin est également perfectible, ce qui entraîne des déperditions d'eau.

4.3 Patinoire des Eaux-Minérales

Infrastructure sujette à débat avant même sa construction, « le dinosaure » ne cesse de faire parler de lui ces trois dernières années en raison de problèmes techniques récurrents, mais également de ses consommations énergétiques annuelles conséquentes, qui ont conduit en 2020, à la ratification d'une convention d'objectifs avec le Canton de Vaud. En effet, dans un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de la Patinoire des Eaux Minérales, ce document engage la Municipalité sur des mesures concrètes à entreprendre durant les dix prochaines années afin de diminuer la consommation d'énergie globale du site. Dans cette optique, en mai 2022, la Municipalité dépose un préavis ([préavis N° 17/5.22](#)) de demande du crédit nécessaire à l'assainissement du système d'éclairage, première mesure identifiée pour la réduction de près de 100'000 kWh par année.

En août 2022, les installations de production de froid sont définitivement arrêtées suite à l'interdiction formelle de remise en fonction prononcée par l'Association suisse de contrôle des Installations techniques (ASIT), organisme mandaté par la Confédération. Une course contre la montre débute et la Municipalité dépose un préavis d'urgence ([préavis N° 30/9.22](#)) pour la mise en place d'une solution provisoire, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 7 septembre 2022. Dans la même séance, le Conseil communal valide également le préavis lié aux éclairages. La saison 2022-2023 est sauvée mais raccourcie à quatre mois d'activité au lieu des sept habituels. Une solution similaire sera mise en place pour la saison 2023/2024.

4.3.1 Description de l'infrastructure

Inaugurée en janvier 1993, la Patinoire des Eaux-Minérales est une patinoire ouverte³ qui comprend deux surfaces de glace artificielle aux dimensions réglementées pour la pratique d'une part du hockey sur glace et du patinage, et d'autre part du curling. Cette infrastructure, comprend plusieurs surfaces et locaux, nécessaires à la pratique, à l'exploitation et la production de froid.

³ Définition : une patinoire ouverte est une infrastructure couverte dont les murs sont en grande partie ou totalement fermés, mais qui comprend des ouvertures permettant une ventilation naturelle, qui sont dans le cas de Morges, situées au niveau de la toiture. Ce type de construction est tributaire des conditions météorologiques qui influencent la production de glace et sa qualité. L'émission de bruit est également problématique, ainsi que la formation d'un brouillard à l'intérieur de l'infrastructure lorsque la température extérieure est élevée. (Source : 401-Installations pour les sports de glace : principes de planification, HEFSM-Macolin, 2021)

Installations sportives et d'exploitation :

- patinoire principale avec une surface de glace artificielle de 1'800 m² ;
- local chauffé au niveau du rez-de-chaussée utilisé comme buvette et comme local d'attente ;
- vestiaires, sanitaires et locaux annexes pour les clubs ;
- vestiaires et sanitaires pour les écoles et le public ;
- gradins d'une capacité de 2'400 places assises ;
- halle de curling fermée de 572 m² comprenant trois pistes et une buvette, ainsi que des sanitaires et des bureaux ;
- locaux liés à l'exploitation (caisse, patins de location, atelier, locaux techniques et de stockage).

Installations techniques :

- technique de froid comprenant un système à ammoniac direct à deux compresseurs et un échangeur de chaleur refroidit par l'eau de la rivière de la Morges (désaffectée depuis août 2022) ;
- chaudière à gaz pour l'eau des sanitaires et le chauffage des locaux ;
- système d'éclairage LED opérationnel depuis avril 2023.

Périodes et horaires d'ouverture :

- Saison hivernale : du 1^{er} week-end de septembre (ouverture aux clubs) et du 1^{er} week-end d'octobre (ouverture au public et écoles) au dernier week-end de mars ou 1^{er} week-end d'avril de 6 h 30 à minuit.
- Saison estivale (*avant 2022*) : mi-avril à fin juin (championnat populaire de hockey inline) et ponctuellement une manifestation début août (Abbaye).

4.3.2 Utilisateur·rices de l'infrastructure

Les utilisateur·rices sont divisibles en trois groupes : le public, les écoles et les clubs. Chaque saison, ce sont entre 5'500 et 6'000 élèves qui viennent patiner dans l'infrastructure avec leur classe, qu'elle soit issue des complexes scolaires morgiens ou des villages voisins (cf. figure 5). Du côté associatif, environ 370 juniors pratiquent le patin à glace, le hockey ou le curling dans l'un des trois clubs morgiens reconnus (cf. tableau 1). Plus de 23'000 entrées sont comptabilisées chaque saison. De plus, la patinoire accueille plus de soixante matchs de hockey, ponctuellement des compétitions de patinage (championnat vaudois, par exemple), ainsi que des tournois et des initiations de curling. Le championnat de hockey inline populaire, organisé par une association sportive morgienne, se déroulait également dans l'infrastructure durant la saison estivale. Cette activité n'a malheureusement pas pu être reconduite depuis la mise en place de l'installation provisoire durant l'hiver 2022/2023.

Les incertitudes liées aux problématiques de la dernière saison ont fortement impacté le nombre de membres du Club des patineurs, mais plus faiblement les deux autres clubs. Grâce aux excellents résultats des équipes nationales, mais également, et malheureusement, en raison de la fermeture de la halle de curling de Lausanne, le Curling Club Morges a même vu son nombre de membres augmenter.



Figure 5 : cartographie de la provenance des classes fréquentant la Patinoire des Eaux-Minérales

Clubs	Membres actifs dont Juniors	Domiciliés à Morges	%	Domiciliés District	%	
Hockey Club Morges	274	220	29	11%	68	25%
Club des patineurs de Morges	156	127	100	64%	120	77%
Curling Club Morges	199	24	60	30%	100	50%
Total	629	371	189	30%	288	46%

Tableau 1 : nombre de membres par club morgien

4.3.3 État des lieux

Depuis 2019, de nombreux problèmes au niveau du système de production de froid sont survenus, montrant clairement la faiblesse importante des pièces maîtresses, mais également les limites fonctionnelles de l'installation. Construite dans les années 90, où les normes et considérations environnementales n'étaient pas encore aussi rigoureuses et centrales qu'aujourd'hui, la Patinoire des Eaux-Minérales dispose d'un système d'aération naturelle, d'une faible isolation thermique et d'un système de chauffage à énergie fossile. Ses volumes importants, en partie mal exploités, entraînent également de grandes pertes énergétiques. Pour compléter ces constats, plusieurs études ont été réalisées et permettent de dresser un état des lieux complets, synthétisé dans les prochaines sections de ce chapitre.

a) Installations de production de froid mises hors service en 2022

En août 2022, malgré des travaux de maintenance conséquents, l'Association suisse de l'inspection technique (ASIT) chargée par la Confédération et les cantons de vérifier l'état des installations et d'octroyer l'autorisation d'exploiter a officiellement interdit la mise en fonction du système de production de froid. Après évaluation des options envisageables, la location d'un système externe de production de froid et l'achat de serpentins amovibles disposés sur les dalles

actuelles sont choisis et proposés par la Municipalité au Conseil communal dans le préavis d'urgence accepté en septembre 2022, afin de garantir une ouverture pour la saison 2022/2023. Pour la saison 2023/2024, un système similaire sera installé. Afin de réduire les risques de fuite, l'ensemble de l'ancienne installation technique a été mis hors service, en commençant notamment par la vidange complète des 3'200 kilogrammes d'ammoniac. Les autres composants n'ont pas encore été démantelés, mais le seront prochainement, puisqu'inutilisables dans le cadre d'un assainissement au vu de leur vétusté.

b) *Autres installations techniques*

Actuellement, deux chaudières à gaz surdimensionnées ont pour rôle de chauffer les divers locaux du bâtiment. Le système de récupération de la chaleur produite était, jusqu'à la mise hors service du système de production de froid, très faible, puisqu'uniquement possible pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire. Le surplus de chaleur était, jusqu'en 2022, rejeté dans l'eau de la rivière de la Morges. En dehors de la période d'exploitation, et depuis la mise en place du système provisoire de production de froid, le boiler d'eau chaude de 10 m³ est entièrement chauffé au gaz. Son surdimensionnement implique de devoir chauffer une quantité d'eau trop importante par rapport aux besoins.

Les éclairages de l'infrastructure, grâce à l'octroi par le Conseil communal du crédit nécessaire ([préavis N° 17/5.22](#)), ont été changés durant le printemps 2023. Ces nouveaux panels à LED respectent les exigences pour les disciplines pratiquées. Ce changement permet de plus un gain annuel de plus de 60 % de l'électricité consommée, soit une réduction potentielle de plus de 80'000 kWh par année.

c) *Forte déperdition de chaleur et de froid au niveau du bâtiment*

Que ce soit au niveau des vitrages, des murs intérieurs et des planchers séparant les locaux chauffés des espaces non chauffés, ou encore des toitures, la qualité thermique de l'infrastructure est particulièrement peu performante selon le rapport EPIQR+ du bâtiment. Les systèmes de ventilation en place sont également sources importantes de déperdition. Un dernier phénomène thermique impacte également le bilan : lors de la période de glace, l'air froid et humide présent au-dessus de la glace s'échappe en direction des vestiaires mal isolés, mais chauffés, situés à l'étage inférieur, entraînant une nécessité d'augmenter le chauffage dans ces parties. Globalement, les études réalisées évaluent la classe énergétique du bâtiment à G (la plus énergivore), que ce soit pour la performance de l'enveloppe ou l'indice d'énergie pondérée pour le chauffage et l'eau chaude.

d) *Nombreux volumes sous-exploités ou surdimensionnés*

Construite avec une capacité d'accueil de 2'400 places assises, il est possible aujourd'hui d'affirmer que cette capacité est clairement surdimensionnée. De nombreux autres locaux sont également mal dimensionnés pour une exploitation optimale. Cette problématique est accentuée par une accessibilité difficile à certains espaces.

e) *Non-respect des normes actuelles en termes de sécurité*

Les normes de sécurité des bâtiments ont considérablement évolué depuis la construction de la Patinoire des Eaux-Minérales, notamment les hauteurs des balustrades extérieures et intérieures qui ne sont aujourd'hui pas suffisantes. Du côté de la sécurité incendie, on notera une absence de système d'arrosage automatique (sprinklers). De plus, les voies de fuite actuelles limitent la capacité d'accueil de la surface de patinage à cent cinquante personnes. Au-delà, des mesures compensatoires doivent être mises en place.

4.3.4 Aspects financiers

Les comptes de la Patinoire des Eaux-Minérales présentent, en moyenne, un excédent de charges pour la collectivité de l'ordre de CHF 1'100'000.00 par année entre 2010 et 2022. Ce montant est similaire aux autres patinoires communales.

a) Situation initiale

Durant une période d'ouverture habituelle et continue du 1^{er} week-end septembre à la fin mars, les revenus liés aux entrées, à la location de patins et la location d'heures de glace, se montent à environ CHF 250'000.00. Ceux-ci ne couvrent qu'un cinquième des charges d'exploitation, d'autant que la politique tarifaire de la Municipalité se veut abordable, afin de ne pas limiter l'utilisation de cette infrastructure destinée à toutes et tous. Il faut noter que la volatilité des marchés des énergies influe directement sur les charges liées au chauffage et à l'électricité, dont les prix ont subi de fortes augmentations ces dernières années. Comme pour la Piscine du Parc, un versement annuel est également effectué par les quinze communes voisines en soutien à l'exploitation de la Patinoire des Eaux-Minérales pour un montant annuel d'environ CHF 23'000.00 depuis 2010.

En termes comptables, 80 % de la charge d'amortissement s'est terminée en 2019. Seul un montant de CHF 136'743.00 reste comptabilisé au budget depuis 2020, correspondant au solde de l'amortissement des investissements faits depuis 1993 (aménagement de sanitaires, vestiaires, parking extérieur, restaurant, etc.).

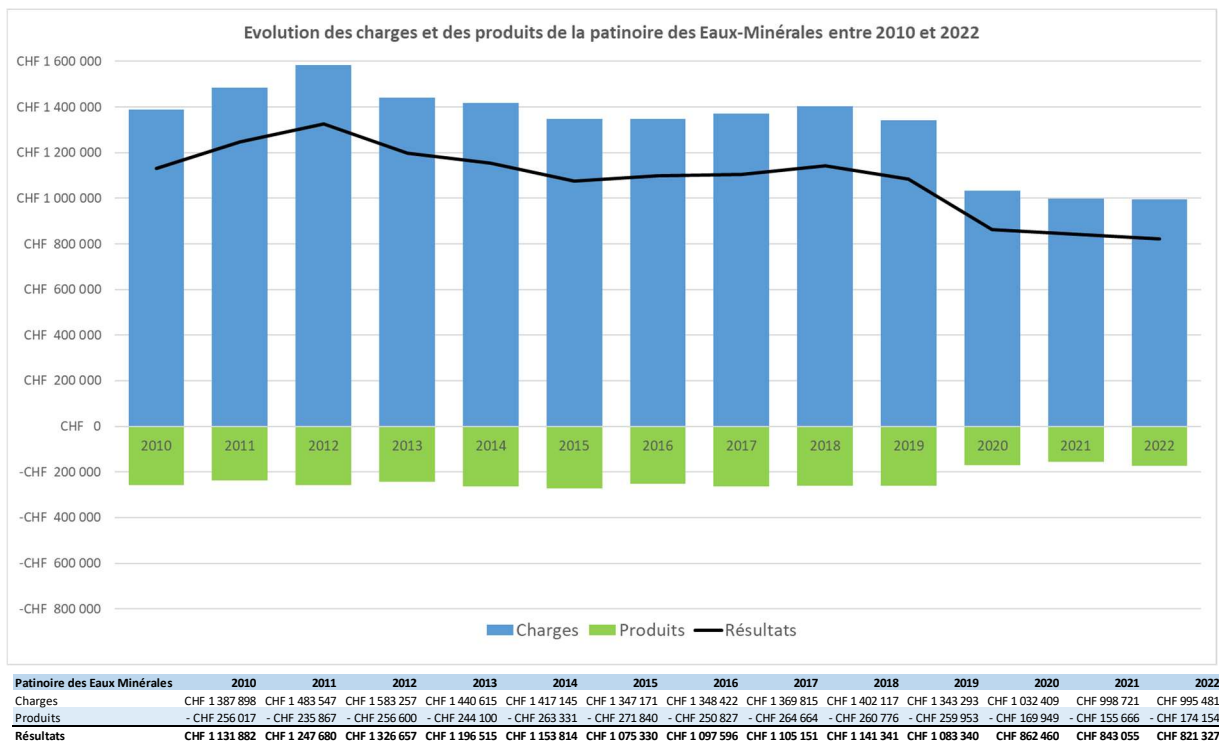


Figure 6: évolution des charges et produits de la Patinoire des Eaux-Minérales entre 2010 et 2022

b) Situation actuelle

Le crédit octroyé par le Conseil communal en septembre 2022 a permis l'achat des serpents installés sur la dalle de froid et transportant le fluide frigoprotecteur pour un montant de

CHF 267'500.00, ainsi que la location des groupes nécessaires à la production de froid pour la saison 2022/2023 à hauteur de CHF 112'500.00. Pour la saison 2023/2024 et les suivantes, cette location se montera à CHF 150'000.00 pour les sept mois d'exploitation. Celui-ci est inscrit au budget de fonctionnement de la patinoire, en lieu et place des frais d'exploitation et de maintenance de l'ancienne installation technique.

Les autres charges (frais de personnel, achat de matériel, maintenance des autres installations) restent identiques à la situation initiale, hormis pour la charge d'amortissement qui se voit grevée d'un montant supplémentaire de CHF 53'500.00 (amortissement des serpentins) pour un total de CHF 141'700.00 pour le budget 2023.

c) **Comparaison avec des infrastructures similaires**

La question du coût de fonctionnement et de la perte annuelle liés à la Patinoire des Eaux-Minérales est souvent mentionnée. Afin de comparer ces données à d'autres patinoires équivalentes, une analyse plus approfondie des coûts (hors amortissement) a été réalisée en 2019 dans le cadre d'une étude globale portant sur la patinoire morgienne. Il s'avère que ses coûts de fonctionnement (hors dépense supplémentaire liée à des problèmes techniques) sont à un niveau équivalent de ceux des patinoires d'Yverdon-les-Bains et de Meyrin, et sont largement inférieurs à ceux estimés par l'Association des Patinoires Artificielles Romandes et Tessinoise (APART).

Patinoire	Coût de fonctionnement	Recettes	Coût net
Morges	CHF 708 424	CHF 230 016	CHF 478 408
Yverdon-les-Bains	CHF 674 063	CHF 172 408	CHF 501 655
Meyrin	CHF 723 416	CHF 76 224	CHF 656 192
APART	CHF 1 463 673	CHF 221 800	CHF 1 241 873

Tableau 2 : analyse comparative des coûts de fonctionnement et du coût net des patinoires (Source : Rapport Mutter Consulting Sàrl, 2019)

4.3.5 **Aspects environnementaux**

En termes de protection de l'environnement, la vidange de la quantité très conséquente d'ammoniac nécessaire au fonctionnement de l'ancienne installation de froid, mais également la non-nécessité d'utiliser l'eau de la Morges comme moyen de refroidissement du système, ont considérablement réduit voire supprimé les risques environnementaux liés à cette infrastructure.

Du point de vue énergétique, en raison de sa consommation conséquente, la Patinoire des Eaux-Minérales fait partie des grands consommateurs au sens de l'art. 28c al. 1 de la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)⁴. Sa consommation moyenne annuelle totale, toutes énergies confondues, atteint les 1.4GWh, répartis entre 800'000 kWh de gaz et 600'000 kWh d'électricité (cf. figure 7). Ce statut de grand consommateur implique l'obligation de s'engager à prendre des mesures d'efficacité énergétique, ratifiées dans une convention d'objectifs, signée pour la Ville de

⁴ Art. 28c al. 1 LVLEne : « On entend par "grands consommateurs" les consommateurs finaux, localisés sur un site, dont la consommation annuelle réelle ou prévisible de chaleur est supérieure à 5 GWh ou dont la consommation annuelle réelle ou prévisible d'électricité est supérieure à 0,5 GWh. »

Morges en janvier 2022. Le remplacement des éclairages, en tête de liste des mesures sélectionnées, a été ainsi réalisé durant l'été 2023. D'autres mesures ne pourront être prises qu'à la suite d'un assainissement global de l'infrastructure, telles que l'intégration de sources d'énergie renouvelables, le changement des chaudières, l'assainissement de l'enveloppe ou encore une récupération de la chaleur dégagée par le système de production de froid.

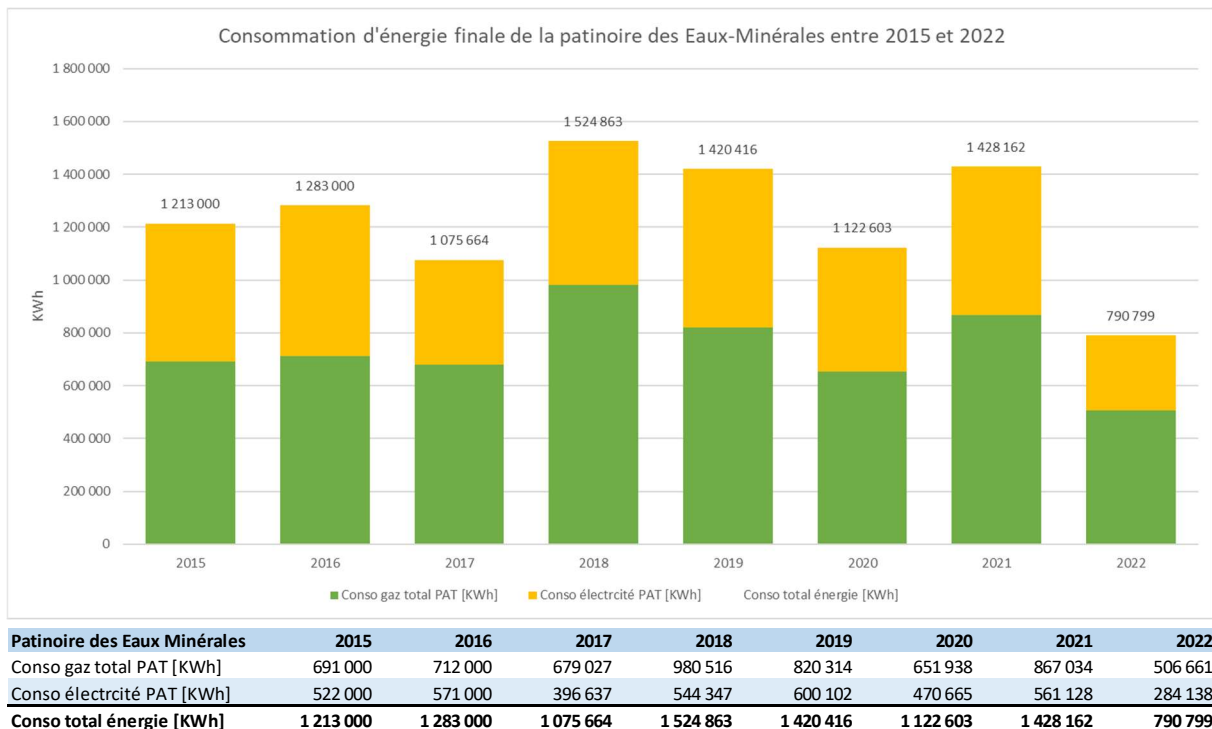


Figure 7: consommation d'énergie finale de la patinoire des Eaux-Minérales entre 2015 et 2022

5 DIAGNOSTIC DES INFRASTRUCTURES DISPONIBLES À PROXIMITÉ DE MORGES

Plusieurs études ont été menées ces 10 dernières années afin :

- de cartographier les piscines et les patinoires de la région et du canton ;
- de définir la typologie des utilisateur-rices des infrastructures sportives morgiennes ;
- de comparer et échanger avec les communes avoisinantes et/ou propriétaires de lieux similaires.

5.1 Piscines extérieures

Les piscines extérieures, pourtant fortement plébiscitées lors des chaudes journées d'été, ne sont pas présentes en nombre entre Lausanne et Genève (cf. figure 8). Des plages aménagées et parfois surveillées complètent toutefois cette offre. Le maintien d'une infrastructure de ce type sur le sol morgien semble indispensable afin de garantir une offre sportive et de loisirs, mais également la mise à disposition d'un lieu de pratique important pour le sport de compétition. Avec son bassin de 50 mètres, la Piscine du Parc offre donc un lieu privilégié indispensable à sa population et ses alentours.

5.2 Piscines couvertes

Infrastructures scolaires par excellence, des piscines couvertes sont présentes dans de nombreuses communes de l'arc lémanique (cf. figure 8). Plusieurs d'entre elles ont vu le jour ces dernières années (Cossonay en 2021, Saint-Prex en 2020), en parallèle du projet de piscines intérieures faisant partie du complexe sportif de Lausanne-Malley (Vaudoise Arena), qui, quant à lui, vise un public sportif plus large avec son bassin de 50 mètres et sa fosse à plongeon.

Ces piscines couvertes comprennent généralement un bassin de 25 mètres et un bassin non-nageur à fond mobile. Elles accueillent les classes de la commune et celles des alentours durant la période scolaire et ferment généralement l'été durant une plus ou moins longue période. Bien qu'ouvertes au public, leur fréquentation baisse considérablement lorsque la saison des piscines extérieures commence et durant les vacances scolaires.

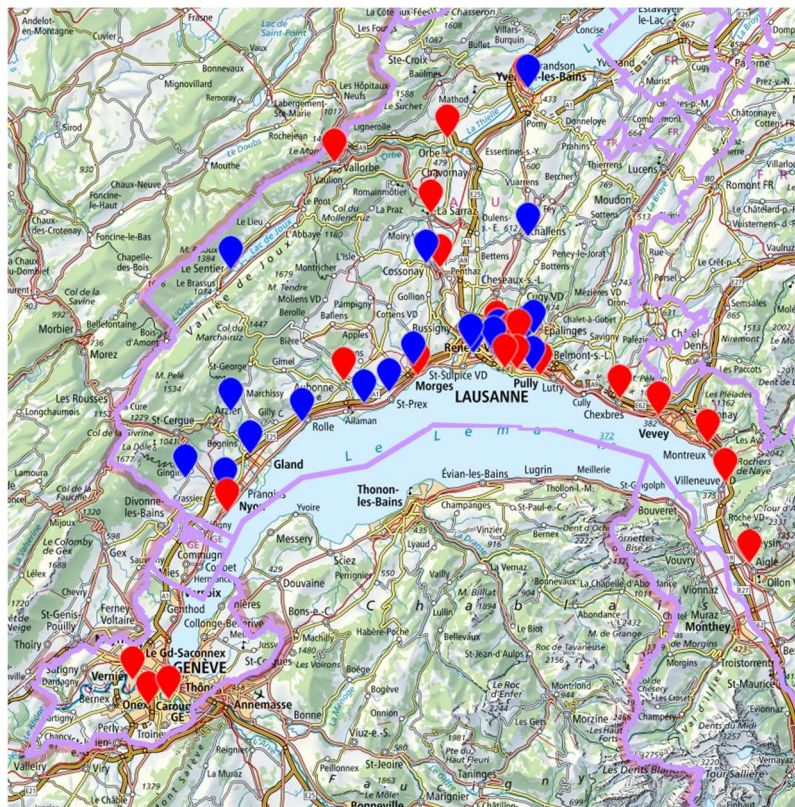


Figure 8 : recensement des piscines extérieures (en rouge) et intérieures (en bleu)

5.3 Patinoires et halles de curling

Sur le territoire du Canton de Vaud, huit patinoires normées pour l'accueil de compétition, soit d'une surface de 1'800 m², en comptant la future patinoire de Payerne, aujourd'hui en construction, mais uniquement deux sur l'arc lémanique. Quelques patinoires provisoires supplémentaires d'une surface d'environ 600 m² complètent cette offre entre octobre et début mars (cf. figure 9). Celles-ci sont montées pour leur période d'ouverture uniquement et sont parfois couvertes (Gland, par exemple). Elles attirent le public et les écoles et organisent généralement plusieurs événements ouverts à toutes et tous durant la saison.

Au vu de la difficulté pour les clubs morgiens à louer des heures de glace dans d'autres patinoires entre septembre 2022 et janvier 2023, on ne peut que constater que, comme à Morges, les plannings des patinoires ouvertes aux associations sportives proposant des sports de glace sont complets. Chaque heure est utilisée et les demandes supplémentaires d'heures sont récurrentes.

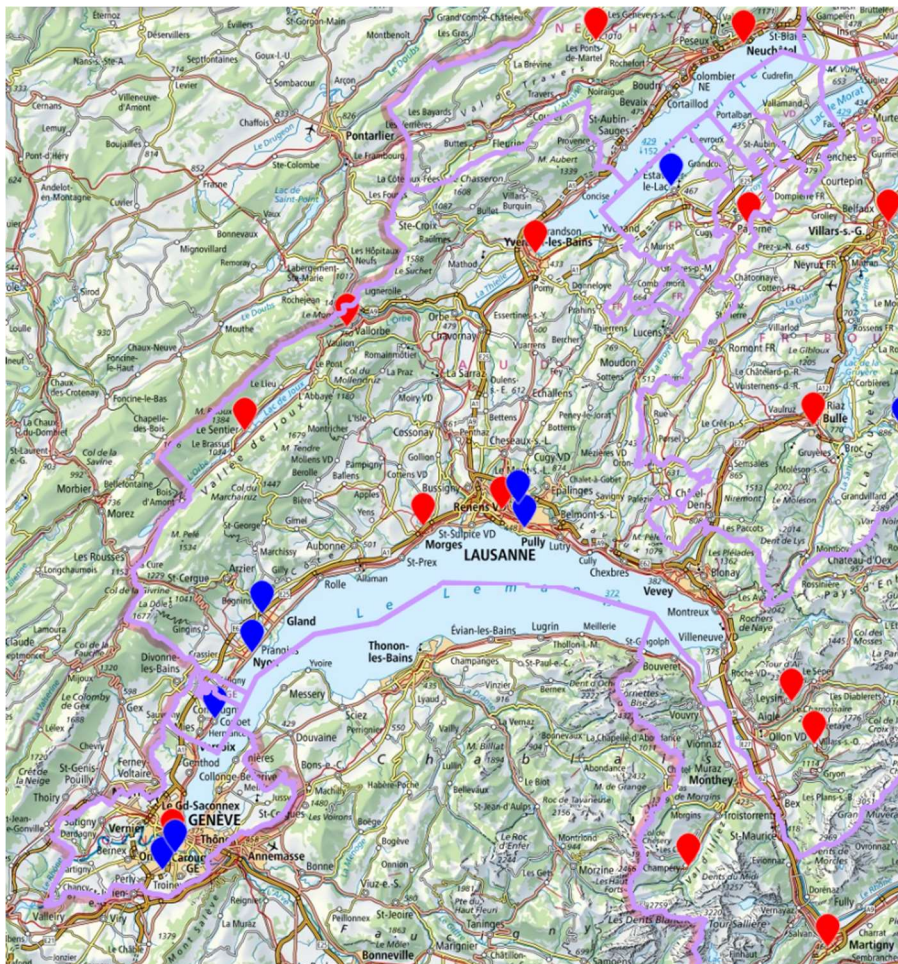


Figure 9 : recensement des patinoires permanentes et intérieures de 1'800 m² (en rouge) et des patinoires provisoires intérieures ou extérieures d'env. 600 m² (en bleu)

Lorsque l'on s'intéresse aux halles de curling, on constate que, malgré l'attrait croissant pour ce sport ces dernières années et les nombreux résultats au plus haut niveau des athlètes suisses, les lieux de pratique sont rares. En Romandie, seules les infrastructures de Genève, Neuchâtel, Morges, Leysin et Champéry sont opérationnelles (cf. figure 10). En effet, la halle de curling de Lausanne située à Ouchy, est fermée sur décision de l'ASIT depuis décembre 2022. Force est de constater que la construction de nouvelles infrastructures constitue souvent des projets très difficiles. Depuis plusieurs années déjà, un projet de nouvelle patinoire située entre Morges et Genève est en discussion, mais se trouve bloqué pour diverses raisons.

5.4 Considérations financières

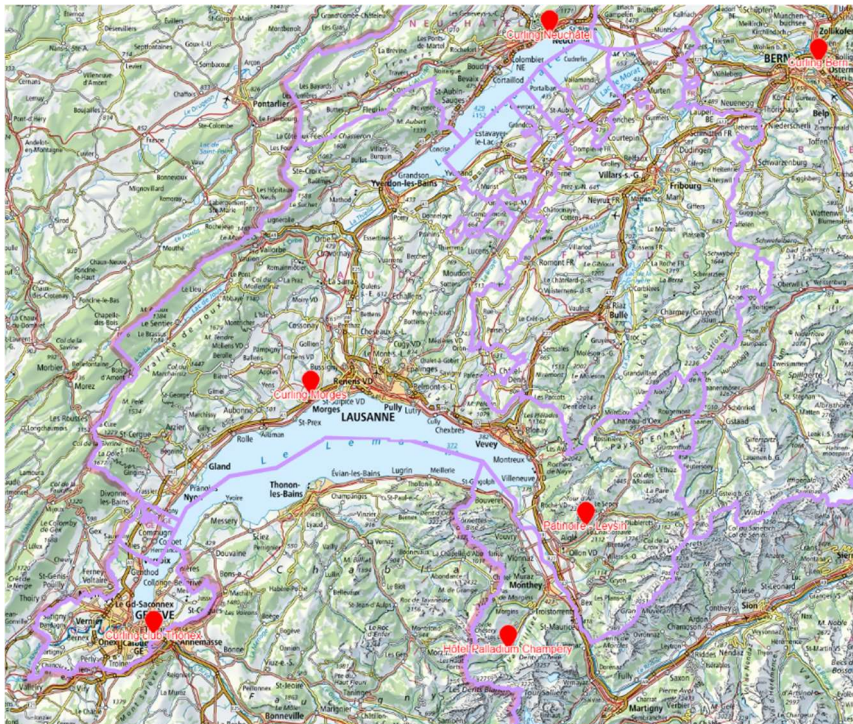


Figure 10 : recensement des halles de curling en Suisse romande

Nécessaires au déploiement des politiques publiques du sport et de promotion de la santé, ces infrastructures sont largement subventionnées par les pouvoirs publics. En plus de satisfaire aux besoins sportifs, elles répondent notamment également à des enjeux de santé publique, d'inclusion sociale et de sécurité. L'ouverture d'une école de natation, la mise en place d'une large offre d'activités physiques (aquafitness, aquabike, etc.), mais également, la portée régionale de ce type d'infrastructure avec la participation financière des communes avoisinantes permettent le plus souvent d'améliorer le bilan d'exploitation.

6 VISION ET STRATÉGIE POUR L'AVENIR

De nombreuses études ayant pour objet les trois infrastructures concernées par cette motion ont été réalisées. Des rapports de diagnostic des éléments bâtis, des études de faisabilité et des chiffrages ont permis de définir des scénarios dans l'objectif que la Municipalité puisse définir la solution la plus optimale en tenant compte des aspects sociaux, environnementaux et économiques du maintien ou développement de chaque infrastructure.

6.1 Piscine du Parc

À la suite du refus par la population du nouveau Plan partiel d'affectation du Parc des sports, la Municipalité a pris acte que toute construction en bordure du lac pourrait faire l'objet de contestations et référendum. Elle a également reconnu que la réalisation d'un projet de grande ampleur combinant deux piscines dans ce même lieu suscitait des désaccords importants. Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de privilégier un assainissement de la Piscine du Parc, chère aux cœurs des Morgiennes et Morgiens, tout en améliorant leur confort. Près de CHF 3 millions ont déjà été accordés par le Conseil communal dans sa séance du 2 novembre 2022 pour la première phase des travaux. Ceux-ci prendront fin à l'été 2024 et permettront une exploitation sereine de cette infrastructure durant les dix prochaines années.

6.2 Piscine du Petit-Dézaley

Fermée périodiquement pour des raisons techniques, la piscine du Petit-Dézaley a fait parler d'elle ces dernières années. Son âge avancé n'est pour l'heure pas un sujet de grande préoccupation, ce grâce aux travaux courants effectués chaque année qui la maintiennent en fonction. Utilisée par les écoles, mais également les associations sportives, elle participe très activement à l'apprentissage de la natation chez les enfants, d'où la nécessité du questionnement qui permettra de définir son avenir.

L'assainissement du Collège du Petit-Dézaley comprenant la réfection complète de la piscine intérieure est estimé entre CHF 12 et 15 millions.

6.2.1 *Réflexions et pistes étudiées*

La configuration actuelle de la piscine scolaire du Petit-Dézaley ne permettant pas une ouverture au public, plusieurs scénarios l'envisageant ont été étudiés. La première évaluation concernait la rénovation et l'assainissement global de la piscine existante. Ce scénario n'est pas envisageable dans la perspective d'une ouverture au public, sachant que les dimensions du bassin sont réduites (longueur de 16.80 m.) et les espaces à disposition aux alentours ne permettent ni une extension ni l'ajout d'aménagement dédié au public (vestiaires, zone d'accueil, etc.). La réalisation d'une piscine couverte aux caractéristiques répondant aux attentes et besoins actuels nécessite donc son déplacement. Au vu des coûts de construction, mais surtout d'exploitation, d'une infrastructure de ce type qui restera utilisée par les écoles en majorité, son maintien dans un complexe scolaire apparaît comme évident.

L'avenir d'une piscine couverte à Morges est donc étroitement lié à la stratégie relative aux bâtiments scolaires.

Parallèlement aux études liées aux infrastructures sportives de grande ampleur, une étude des besoins scolaires de l'arrondissement morgien a été mandatée par l'ASIME en collaboration avec les services communaux afin de développer une vision sur l'avenir de ses bâtiments, et plus particulièrement sur le secteur Morges-Ouest qui comprend notamment le Collège du Petit-Dézaley et la parcelle de Prairie-Nord.

En combinant les études des projections d'évolution démographique de la région, corrélées directement avec les besoins d'infrastructures scolaires de l'ASIME, et du développement de l'accueil pré et parascolaire à Morges, études croisées avec le diagnostic des bâtiments du parc bâti morgien, tout en tenant compte des terrains à bâtir encore disponibles sur le territoire, des études menées sur les infrastructures sportives morgiennes et de la capacité financière de la Ville, la Municipalité a pu se déterminer sur l'avenir de la piscine du Petit-Dézaley.

En effet, la zone d'utilité publique légalisée sur la parcelle de Prairie-Nord permettra l'accueil d'un nouveau complexe scolaire en remplacement de l'actuel Petit-Dézaley. Dans un objectif de mise en place de la journée continue, en plus des salles de classe, ce nouveau complexe scolaire comprendra également les surfaces nécessaires à la restauration scolaire, à l'accueil para et/ou préscolaire ainsi qu'aux infrastructures sportives liées aux pratiques scolaires. Le Collège du Petit-Dézaley sera quant à lui désaffecté, offrant de nouvelles opportunités pour du logement, conformément à la nouvelle affectation conférée à cette parcelle dans le cadre du PACom.

6.2.2 Stratégie d'avenir

Au vu des décisions prises en lien avec la stratégie scolaire du secteur Morges-Ouest, la piscine scolaire du Petit-Dézaley sera maintenue jusqu'à la réalisation du complexe sur la parcelle de Prairie-Nord. Cette future construction devra répondre conjointement aux besoins scolaires, sportifs et de loisirs générés par la population de la région morgienne. Ce projet pourra s'appuyer sur cette dimension régionale, avec notamment pour objectif de répondre aux besoins des communes membres du périmètre scolaire de l'ASIME. La planification prévisionnelle actuelle prévoit cette nouvelle infrastructure dans un horizon à moyen terme.

6.3 Patinoire des Eaux-Minérales

La Patinoire des Eaux-Minérales fait partie intégrante de l'histoire et du patrimoine morgien. Depuis quelques années, elle suscite à nouveau des inquiétudes et des débats au vu de sa vétusté, mais également de son coût et de sa consommation énergétique. Suppression, reconversion, rénovation ou encore construction sur un autre lieu avec ou sans piscine couverte, les avis de chacune et chacun quant à l'avenir de cette infrastructure divergent. Dans l'objectif d'identifier la meilleure stratégie et définir sereinement son avenir, de nombreuses études ont été réalisées, permettant à la Municipalité de répondre aux interrogations, soulevées par cette motion, par l'établissement d'une stratégie pour cette infrastructure et la définition des prochaines étapes.

6.3.1 Réflexions et pistes étudiées

À travers des études réalisées ces dix dernières années, plusieurs pistes ont été éclaircies. En parallèle, deux axes ont été analysés, d'une part, pour établir un bilan global de l'infrastructure actuelle, l'identification de l'ensemble des points problématiques, mais également le potentiel d'assainissement et de rénovation, et d'autre part, l'opportunité d'intégrer une piscine couverte sur cette même parcelle sans pour autant être dans la nécessité de changer son affectation. Une réflexion autour de la nécessité de conserver ou délocaliser une infrastructure de ce type a également été menée, tout en prenant connaissance des coûts financiers et environnementaux, mais également des impacts sociaux des différentes options.

a) Délocalisation de l'infrastructure : un nombre réduit de terrains disponibles adéquatement affectés

La délocalisation de la Patinoire des Eaux-Minérales implique la disponibilité d'une surface de près de 15'000 m² dont l'affectation permettrait la construction d'une infrastructure sportive comprenant une patinoire combinée ou non avec une piscine couverte. Au vu de la densification de la Ville et du récent refus du PPA du Parc des Sports, il est aujourd'hui difficile d'envisager l'utilisation d'un terrain sur le territoire morgien pour un projet de cette ampleur. Au vu des délais, conditionnés notamment par la nécessité de mettre en place chaque saison provisoire supplémentaire une solution de production de froid temporaire non efficiente du point de vue énergétique, il n'est clairement pas envisageable d'attendre une procédure de modification de l'affectation d'une potentielle autre parcelle. Il est aussi important de souligner que, du point

de vue de la durabilité, une démolition-reconstruction n'est assurément pas écologiquement défendable. Une réaffectation du lieu sans démolition impliquerait également des coûts très importants, ce bâtiment ayant été pensé, réfléchi et construit pour être une patinoire.

b) *Infrastructure combinée piscine-patinoire sur la même parcelle : un coût trop conséquent*

Afin de déterminer la faisabilité et le coût d'un projet combinant une piscine couverte et une patinoire sur la parcelle actuelle, un bureau d'architecture spécialiste dans ce type d'infrastructure a été mandaté. Celui-ci a réalisé une étude de faisabilité, mis en évidence trois variantes potentielles respectant la réglementation en vigueur (PGA 90 et PACom) et en a estimé les coûts. De plus, une évaluation du coût de démolition de l'actuelle patinoire a également été demandée afin d'obtenir une vision de l'ensemble des possibles. De cette étude, il ressort que :

- il n'est pas envisageable de modifier le volume existant, car le bâtiment se situe en grande partie dans une zone non constructible (retrait de 10 mètres de la zone forêt) ;
- il est possible d'envisager deux variantes de rénovation du volume existant tout en y ajoutant une piscine couverte et en conservant l'offre existante. Ces deux projets nécessitent un rehaussement de la dalle supportant aujourd'hui la surface principale de glace, afin de permettre l'ajout d'une piscine couverte (bassin de 25 mètres et bassin d'apprentissage) sans modification du volume extérieur. Les coûts de ces variantes sont estimés entre CHF 50 et 55 millions ;
- il est aussi possible d'envisager une démolition de l'infrastructure actuelle et une reconstruction d'un complexe moderne combinant piscine couverte et patinoire sur cette parcelle, tout en respectant la réglementation en vigueur, mais en tronquant une partie du parking ; le coût de ce projet est estimé à CHF 45 millions ;
- l'estimation des coûts d'une démolition et de la renaturation de la parcelle est quant à elle estimée à 4 millions.

Bien que les trois projets permettant de combiner deux infrastructures sous le même toit semblent attrayants, le support de leur coût est inenvisageable à court, ou moyen terme pour la Ville de Morges, au vu de sa capacité financière réduite. La Municipalité a donc pris acte des possibilités et a décidé de privilégier des solutions raisonnables, réalisables avec les moyens financiers à disposition et répondant aux besoins des publics-cibles.

c) *Un assainissement et une transformation partielle : un projet envisageable dans le cadre d'un partenariat public-privé*

Afin de déterminer les possibilités d'assainissement de la Patinoire des Eaux-Minérales, la Municipalité a mandaté une société spécialisée pour réaliser une étude de valorisation de son infrastructure. Les résultats de cette étude ont permis de déterminer le potentiel de transformation, de rénovation et d'assainissement de cette infrastructure avec des propositions de financement et d'exploitation.

La vision d'avenir proposée par cette étude a amené la Municipalité à orienter sa stratégie vers un projet :

- conservant le bâtiment avec son programme de glace actuel ;
- améliorant l'intégration architecturale de la bâtisse dans son environnement ;
- viabilisant les volumes non-exploités pour le développement d'un pôle multisports ;

- assainissant l'infrastructure pour en faire un exemple sur le plan environnemental en parfaite adéquation avec les objectifs de la SE2035 (- 43 % de consommation d'énergie finale) et des axes de la PET (production locale d'énergie renouvelable, assainissement des infrastructures communales, raccordement au futur réseau de chauffage à distance (CAD)) ;
- en adéquation avec les possibilités financières de Ville.

Du point de vue financier, un projet de ce type est estimé entre CHF 12 et 15 millions en 2022 avec une prévision de charges annuelles de l'ordre de CHF 800'000.00. Des solutions de financement ont également été pensées sous la forme de « *contracting* intégral », soit un partenariat public-privé comprenant un loyer financier en contrepartie de la prise en charge des coûts de construction. C'est la solution que la Municipalité a choisi de retenir.

Dans le cadre de cette forme de leasing, le partenaire privé sera en charge de financer et réaliser l'assainissement de l'infrastructure selon un cahier des charges défini. La Ville de Morges restera propriétaire et exploitante de l'infrastructure versant au partenaire privé un loyer sous la forme d'annuité.

Après maints échanges et compléments apportés par des mandataires spécialisés dans ce genre de procédures complexes, cette solution est apparue à la Municipalité comme optimale moyennant plusieurs conditions. En effet, celle-ci permettrait de garantir un assainissement global de l'infrastructure dans un délai optimisé (moins de 30 mois contre 48 mois pour une procédure standard comprenant un crédit d'étude et un crédit de réalisation) et permettrait de maintenir les possibilités d'investissement de la Ville dans d'autres projets stratégiques sans devoir procéder à de conséquents arbitrages.

6.3.2 Stratégie d'avenir

Sur la base de cet ensemble de résultats, de réflexions, mais également de décisions, la Municipalité a aujourd'hui défini un scénario d'avenir pour cette infrastructure.

La Patinoire des Eaux-Minérales sera assainie pour devenir un lieu sportif regroupant sous un même toit sports de glace et autres activités sportives. Cet assainissement de grande ampleur aura pour objectif de pérenniser et développer des offres sportives pour toutes et tous, tout en respectant les engagements pris par la Municipalité dans le cadre de sa stratégie énergétique 2035, sa planification énergétique territoriale, sa capacité financière, ainsi que de son plafond d'endettement.

Pleinement consciente des défis techniques ainsi que du temps qu'il est nécessaire d'accorder aux sports de glace afin qu'ils puissent réussir leur transition, la Municipalité a décidé de s'orienter vers un projet permettant d'assurer la continuité des sports de glace à Morges pour les vingt prochaines années, tout en réduisant considérablement son impact sur l'environnement.

Un appel d'offres combinant des travaux d'assainissement et leur financement en partenariat public/privé sera publié dans le courant de l'automne en vue de trouver un partenaire intéressé à se lancer dans un projet d'infrastructure de glace exemplaire et innovante.

Cette première étape conduira à l'adjudication, sous condition du marché, au projet lauréat et au dépôt d'un préavis financier auprès du Conseil communal. En effet, le coût de l'investissement étant pris en charge par le partenaire sous une forme nommée *contracting intégral* (similaire à un leasing), la commune s'engagera à payer des annuités qui impacteront le budget de fonctionnement annuel de l'infrastructure. Il convient de noter que la Municipalité a

souhaité garder l'exploitation entre ses mains durant toute la durée du partenariat, l'infrastructure revenant à la Ville à la fin de la durée du partenariat financier.

Des options de sortie seront également intégrées, afin de permettre le rachat en cours de période des soldes des annuités dans la perspective d'une amélioration significative des capacités financières de la Ville. Cette forme de procédure et de partenariat doit permettre un assainissement dans les meilleurs délais, soit idéalement pour l'hiver 2026/2027.

Étant donné que les travaux impacteront certainement à minima une saison de glace, la mise en place d'une solution transitoire sera également étudiée, sachant qu'aujourd'hui, la Ville de Morges est propriétaire, en partie, de la solution de production de froid provisoire (serpentins, collecteurs, etc.).

Vu le caractère régional de l'infrastructure actuelle, seule surface de glace du District de Morges, qui concerne un large bassin de population, des réflexions autour de la prise en considération de la dimension régionale du maintien et de l'assainissement de la Patinoire des Eaux-Minérales sont d'ores et déjà en cours, en étroite partenariat avec l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM). À celles-ci s'ajoutera naturellement l'analyse des soutiens cantonaux et fédéraux qu'il est possible d'obtenir pour ce genre d'infrastructure.

7 ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dès le début des réflexions, la Municipalité a souhaité fonder sa stratégie sur les différentes dimensions du développement durable. Les trois projets présentés ont été analysés sur les plans environnementaux, économiques et sociaux. Une synthèse de ces réflexions est présentée ci-après.

De manière générale, la volonté politique est de continuer à développer l'offre sportive dans ses grandes infrastructures sportives tout en conservant des prix d'entrée accessibles à toutes et tous. Il s'agit ainsi de promouvoir la santé et le bien-être par la pratique d'activités physiques, de renforcer les liens sociaux par l'inclusion ainsi que de favoriser l'apprentissage, par exemple de la nage, minimisant ainsi les risques d'accident subaquatique. Les infrastructures sportives sont également des lieux de rencontre qui participent pleinement à l'animation de la ville.

7.1 Dimension environnementale

La dimension environnementale est au cœur de la stratégie municipale relative aux trois infrastructures. Toutes construites dans des années où les considérations environnementales n'étaient pas au centre des préoccupations, leurs conceptions révolues entraînent aujourd'hui des consommations importantes, notamment d'eau et d'énergie. La préservation des ressources naturelles ainsi que la réduction des consommations énergétiques est un aspect particulièrement important de la stratégie que la Municipalité a retenu pour ses infrastructures sportives. Dans cette optique, les études menées ont permis de pondérer toutes les options d'assainissement ou de désaffectation et reconstruction d'un point de vue environnemental en considérant tous les paramètres du cycle de vie des bâtiments.

L'ensemble de ces considérations a permis à la Municipalité de définir sa stratégie qui permettra de garantir des assainissements efficaces de ces infrastructures tout en conservant la chose bâtie et en préservant son empreinte carbone globale. Les diminutions significatives de la consommation d'eau, d'électricité, de chauffage et de produits chimiques sont les premiers résultats attendus des travaux d'assainissement qui se réalisent et se réaliseront prochainement sur le territoire morgien.

7.2 Dimension économique

Sur le plan économique, la stratégie présentée vise à préserver une certaine capacité financière de la Ville afin de pouvoir continuer à investir par étape dans les nombreux projets nécessaires au bien-être de la population morgienne ainsi qu'à réduire sur le long terme les charges financières qui pèsent sur le budget de fonctionnement communal grâce aux assainissements induisant une diminution des charges d'exploitation.

En ce sens, le partenariat public-privé (PPP), étudié dans le cadre de l'assainissement de la Patinoire des Eaux-Minérales, apporte de nombreux avantages pour la Ville. Il permet notamment :

- de mobiliser des capitaux privés pour financer un projet d'assainissement d'une infrastructure publique majeure, soulageant la pression sur les ressources financières limitées de la Ville ;
- de répartir les risques liés au financement et à la construction entre la Ville et un tiers qui s'engagera, sur la base d'un cahier des charges détaillé, à appliquer des exigences élevées en termes de normes et d'atteindre des objectifs définis de consommation d'énergie finale ;
- d'obtenir l'expertise d'entreprises privées spécialisées et à la pointe de l'innovation technologique, motivées par la recherche d'efficacité et de rentabilité ;
- de définir une charge annuelle de leasing pour la durée déterminée contractuellement amenant une précieuse prévisibilité budgétaire pour les finances de la Ville.

Enfin, parallèlement aux réflexions menées en partenariat avec les associations régionales concernées, des demandes de subvention permettront d'obtenir des fonds dans le cadre du [Programme des Bâtiments](#), de la rétribution unique (RU) du programme [Pronovo](#), de l'aide fédérale pour le développement des infrastructures sportives de la [CISIN](#) et le [Fonds du Sport Vaudois](#).

7.3 Dimension sociale

Que ce soit pour les écolières et écoliers, les membres jeunes et moins jeunes des clubs sportifs et la population, les infrastructures sportives jouent un rôle indispensable sur le plan social. Elles sont des lieux d'activités récréatives et sportives essentielles à la santé physique et mentale.

Ce sont également des lieux de divertissement qui renforcent les liens sociaux en créant des opportunités de rencontres entre des personnes de groupes d'âge et de milieux socioéconomiques différents. Elles participent à l'éducation physique à travers leur utilisation pour l'apprentissage de la natation ou du patinage. Elles servent aussi de support pour l'organisation d'événements qui amènent les personnes à se rassembler et se rencontrer.

8 CONCLUSION

Consciente des enjeux et problématiques gravitant autour de ses grandes infrastructures sportives, qu'elle sait vieillissantes, coûteuses et énergivores, la Municipalité et ses services planchent depuis le début de la législature sur leur avenir. Elle a choisi d'exposer sa stratégie à travers la réponse à la motion déposée par le groupe PLR en 2020 intitulée « Piscine et patinoire: deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir ».

La stratégie retenue par la Municipalité se décompose en quatre axes :

1. La Piscine du Parc, chère aux Morgiennes et Morgiens, sera maintenue et assainie. Ces travaux d'importance permettront de concrétiser la volonté municipale de sortir progressivement des énergies fossiles tout en pérennisant l'exploitation de cette infrastructure sur le long terme.
2. Dans une même optique de pérennisation de l'offre sportive pour toutes et tous, tout en respectant les engagements pris par la Municipalité dans le cadre de sa stratégie énergétique 2035, un assainissement de grande ampleur sera réalisé pour la Patinoire des Eaux-Minérales. Un appel d'offres combinant travaux d'assainissement et financement en partenariat public/privé sera publié dans le courant de l'automne en vue de permettre un assainissement de cette infrastructure dans les meilleurs délais.
3. Consciente de la vétusté de la piscine du Petit-Dézaley, mais surtout des attentes de la population envers la possibilité de pratiquer la natation toute l'année durant, la Municipalité a décidé d'intégrer un projet de nouvelle piscine couverte ouverte à toutes et tous, au programme du futur complexe scolaire sur la parcelle de Prairie Nord pour une réalisation à moyen terme.
4. Dans l'attente de la réalisation du nouveau complexe scolaire de Prairie-Nord, les travaux d'entretien courant seront réalisés pour garantir l'exploitation de la piscine du Petit-Dézaley qui sera par la suite désaffectée.

Par l'établissement de cette stratégie, l'avenir des trois infrastructures existantes est donc aujourd'hui déterminé. Les étapes nécessaires à sa réalisation sont en cours et aboutiront à plus ou moins court terme à l'exploitation d'infrastructures sportives adaptées aux besoins et attentes de la population, des écoles et des associations sportives, qui jouent un rôle social et de santé publique primordial sur le territoire morgien.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité en réponse à la motion du groupe PLR intitulée « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella